

Instances paritaires représentatives de Pôle Emploi – IPR

Mandat inter-régional

Rôle

- Veiller à la bonne application de l'accord d'assurance chômage : les mandataires seront les garants du respect des décisions des partenaires sociaux,
- Etre consultées sur la programmation des interventions du Pôle Emploi au niveau territorial,
- Emettre des avis sur le suivi de la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement dans le cadre du pilotage régional
- Statuer sur les cas individuels selon les modalités prévues par la convention d'assurance chômage.

Missions des mandataires

- définir les interventions de Pôle Emploi au niveau régional au regard de la situation de l'emploi et des besoins des entreprises
- statuer sur les recours des demandeurs d'emploi ou des employeurs

Composition

- 3 titulaires, 3 suppléants MEDEF
- 1 titulaire, 1 suppléant CGPME
- 1 titulaire, 1 suppléant UPA
- 5 titulaires, 5 suppléants syndicats de salariés

Durée

36 mois

Renouvellement

Désignation 2018

Informations complémentaires sur la tenue des réunions

Fréquence des réunions : tous les 15 jours : alternativement pour les dossiers techniques et pour les dossiers politiques
Lieu : Dijon

*Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter Joséphine MOREAU au
03 80 77 85 61 - jmoreau@maisondesentreprises.com*